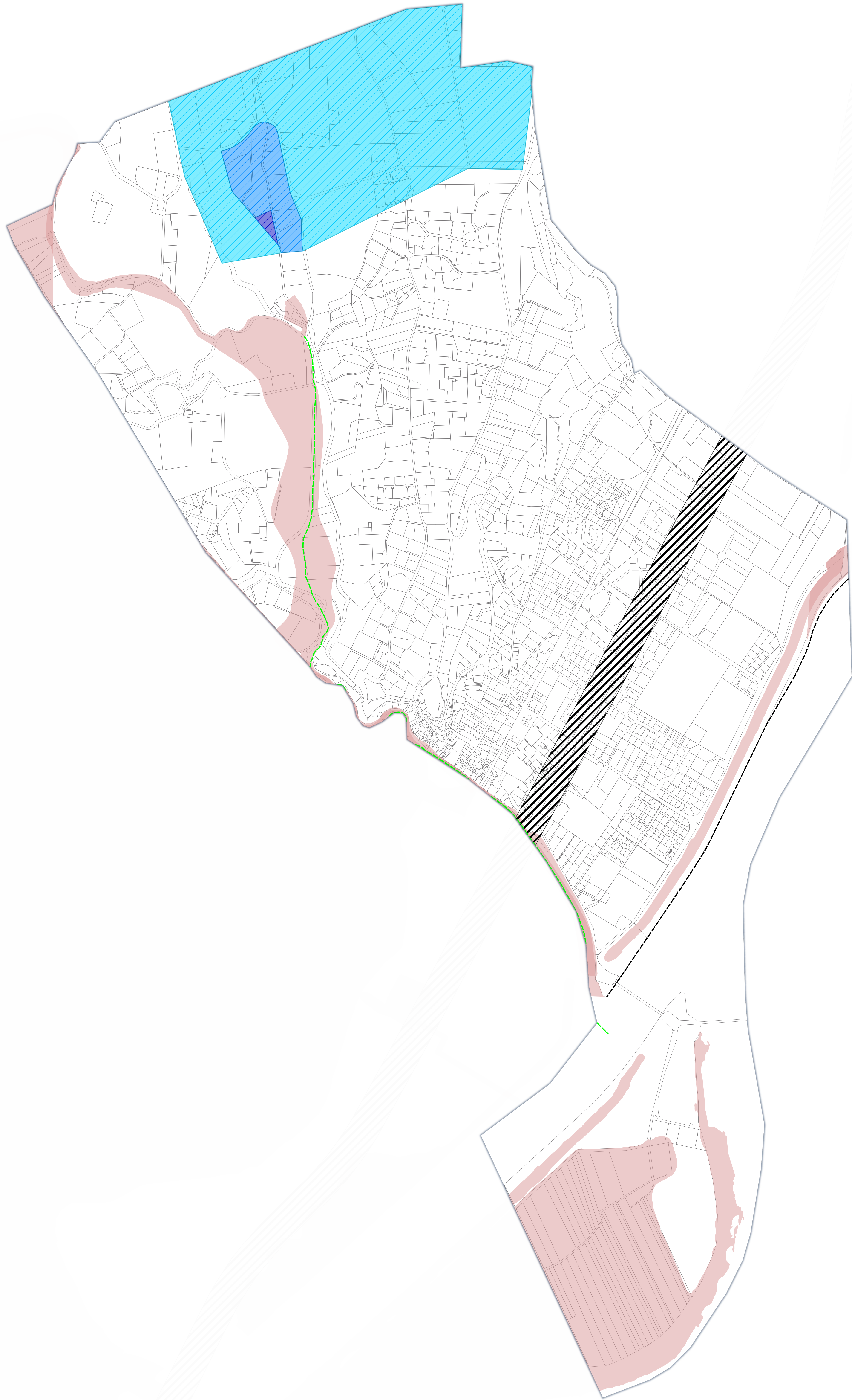




SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CHARMES-SUR-RHÔNE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du



1. Servitude relatives à la conservation du patrimoine

A.Patrimoine naturel

A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

Périmètre de protection éloigné

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection immédiat

2. Servitudes relative à l'utilisation de certaines ressources et certains équipements

B. Communication

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

T1 : Domaine public ferroviaire

3. Servitudes relatives à la salubrité et la sécurité publique

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP